



Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2022
Nairobi, 21–23 novembre 2022
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Examen et approbation éventuelle du projet de
programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de
budget de la Fondation des Nations Unies pour
l'habitat et les établissements humains pour 2023

Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 (HSP/EB.2022/4). Durant l'examen de ce rapport, le Comité consultatif a reçu des informations et des éclaircissements supplémentaires d'ONU-Habitat, ainsi que des réponses écrites datées du 1^{er} juin 2022.

II. Projet de programme de travail pour 2023

2. Le rapport indique que la stratégie d'ONU-Habitat en vue d'exécuter le programme de travail en 2023 reste guidée par le plan stratégique pour la période 2020–2023. À sa première réunion à participation non limitée visant à conduire un examen à mi-parcours du plan, le Comité des représentants permanents a conclu que le plan demeurerait un cadre solide pour le relèvement et une feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable, fondée sur quatre sous-programmes : a) réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ; b) meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ; c) renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ; d) prévention et gestion efficaces des crises urbaines (HSP/EB.2022/4, par. 5). **Le Comité consultatif compte que le prochain rapport du Conseil exécutif comprendra davantage d'informations actualisées sur la mise en œuvre des programmes et activités destinés à répondre aux besoins**

* HSP/EB.2022/14.

des États Membres, notamment sur les efforts consentis pour faciliter la participation accrue des États Membres, ainsi que sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques.

III. Projet de budget pour 2023

3. Le rapport indique que le cadre financier d'ONU-Habitat comprend les trois grandes sources de financement suivantes : i) les crédits ouverts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, dont le montant est approuvé par l'Assemblée générale ; ii) les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires non préaffectées sont approuvées par le Conseil exécutif et les allocations budgétaires préaffectées sont approuvées par la Directrice exécutive ; iii) les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par la Directrice exécutive. Aux fins de la gestion, le budget ordinaire et les ressources non préaffectées de la Fondation constituent les « ressources de base » d'ONU-Habitat. Les recettes au titre de l'appui au programme proviennent de l'exécution des fonds préaffectés et sont un pourcentage du montant total des dépenses afférentes aux coûts directs des programmes (HSP/EB.2022/4, par. 82 et 84).

4. Le montant total des ressources nécessaires d'ONU-Habitat pour 2023 est projeté à 162 943 500 dollars, soit une diminution de 36,2 %, ou 92 506 900 dollars, par rapport au montant total approuvé de 255 450 400 pour 2022. Le budget global se répartit comme suit : 3 001 000 dollars au titre des ressources non préaffectées de la Fondation ; 14 105 800 dollars au titre du budget ordinaire ; 39 076 600 dollars au titre des ressources préaffectées de la Fondation ; 96 709 700 dollars au titre de la coopération technique ; et 10 050 400 dollars au titre de l'appui au programme (HSP/EB.2022/4, tableau 1). Le tableau 5 du rapport présente la répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses pour la période 2021–2023. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un tableau actualisé, présenté ci-dessous.

Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses pour la période 2021–2023

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Effectives 2021</i>	<i>Crédits approuvés 2022</i>	<i>Ajustement (montant)</i>	<i>Ajustement (%)</i>	<i>Estimations 2023</i>	<i>Effectives 2022 (janvier– avril)</i>
Postes	19 543,0	27 250,8	(572,7)	(2,1)	21 730,0	5 798,2
Autres dépenses de personnel	49 623,1	79 995,1	(61 634,0)	(77,0)	46 473,4	20 403,6
Dépenses de représentation	186,6	3,1	177,3	5 719,4	180,4	29,9
Experts	–	89,3	(32,0)	(35,8)	57,3	–
Consultants	744,9	701,1	22 803,2	3 252,5	340,1	451,3
Frais de voyage des représentants	5,4	42,3	(37,2)	(87,9)	5,1	31,0
Frais de voyage du personnel	1 476,1	11 417,0	(9 819,8)	(86,0)	1 597,2	1 001,2
Services contractuels	26 624,9	28 855,5	(2 353,8)	(8,2)	26 501,7	6 425,8
Frais généraux de fonctionnement	15 659,3	15 836,0	(2 258,8)	(14,3)	13 577,2	6 638,1
Fournitures et accessoires	1 105,9	3 902,1	(2 738,8)	(70,2)	1 163,3	211,5
Mobilier et matériel	1 831,0	4 458,2	(2 635,7)	(59,1)	1 822,5	405,2
Amélioration des locaux	178,0	–	169,1	–	169,1	184,0
Dons et contributions	51 910,0	82 899,9	(33 573,7)	(40,5)	49 326,2	23 712,8
Autres frais	8,2	–	–	–	–	–
Total	168 896,4	255 450,4	(92 506,9)	(36,2)	162 943,5	65 292,6

5. Le Comité consultatif note, d'après ce tableau, que les crédits sont sous-utilisés dans plusieurs catégories durant la période en cours, notamment les postes et les autres dépenses de personnel. Il note également que le niveau des contributions reçues a une incidence sur l'évolution des dépenses. Le Comité compte que les rapports futurs comprendront des informations détaillées, par catégorie de dépenses, sur les dépenses effectives et le niveau

des contributions reçues pour la période en cours et les périodes antérieures, par comparaison avec le projet de budget, ainsi que des explications détaillées justifiant les écarts.

6. Compte tenu du montant des dépenses prévues pour l'année 2023, une réserve financière générale de 0,6 million de dollars est recommandée, soit 20 % du budget général (contributions non préaffectées) de la Fondation, établi à 3 millions de dollars. Le montant recommandé repose sur le versement des ressources non préaffectées de la Fondation par le passé (HSP/EB.2022/4, par. 111).

7. Le rapport indique que les contributions versées par les États Membres au budget à des fins générales de la Fondation (contributions non préaffectées) sont nettement en-deçà du budget approuvé par les États Membres. Le budget total pour l'année 2020 s'est élevé à 18,9 millions de dollars, dont 4,4 millions de dollars ont été reçus au total. Le niveau approuvé du budget pour 2021 s'est élevé à 10 millions de dollars, dont 3 millions ont été reçus (HSP/EB.2022/4, par. 88). À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat a lancé la stratégie de mobilisation du secteur privé en 2022 dans le but d'accroître les fonds levés auprès du secteur privé. D'autres efforts sont déployés pour augmenter les financements non préaffectés, notamment une campagne de financement participatif visant à encourager les financements provenant du grand public, des contributions de donateurs ciblées vers des initiatives phares, la désignation de points de contact spécifiques pour chaque donateur et une participation accrue des banques de développement, des particuliers et des fondations.

8. Le Comité consultatif encourage ONU-Habitat à intensifier ses efforts en faveur de la mobilisation de ressources et des activités de sensibilisation afin d'accroître les contributions non préaffectées à la Fondation, notamment de la part du secteur privé, et d'étudier la possibilité d'affecter les contributions des donateurs à des fins générales.

9. Compte tenu des difficultés rencontrées pour obtenir des ressources, le Comité compte également qu'ONU-Habitat coopérera étroitement avec le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et qu'il examinera les possibilités de coopération accrue avec d'autres organismes afin de tirer parti du partage de l'expertise et des capacités pour mettre en œuvre ses programmes.

10. Les crédits ouverts au budget ordinaire sont approuvés par l'Assemblée générale et relèvent de deux catégories principales : le chapitre 15 (établissements humains) et le chapitre 23 (programme ordinaire de coopération technique). ONU-Habitat reçoit d'autres ressources du budget ordinaire à d'autres titres, dont le chapitre 2 (Assemblée générale et affaires économiques et sociales et gestion des conférences), pour permettre à ONU-Habitat d'assurer les services de conférence exigés par son mandat, et le chapitre 35 (compte pour le développement), en lien avec des projets de développement précis (HSP/EB.2022/4, par. 83). Les observations et recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme d'ONU-Habitat pour 2023 figurent dans son premier rapport (A/77/7, ch. 15).

A. Postes

11. Le paragraphe 104 du rapport indique que pour 2023, un nombre total de 157 postes est proposé, dont 82 postes inscrits au budget ordinaire, 14 postes au titre des ressources non préaffectées de la Fondation et 61 postes au titre de ressources servant à l'appui au programme. Le tableau 10 du rapport montre que le niveau d'effectifs proposé représente une diminution de 48 postes par rapport au total de 205 postes pour 2022.

B. Maladie à coronavirus

12. Le rapport indique que pour 2023, les produits livrables prévus d'ONU-Habitat permettront d'appuyer les efforts de gestion et de relèvement des États Membres face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). ONU-Habitat déploiera également des services de conseil, des solutions innovantes et un ensemble de connaissances pour appuyer les États Membres sur la voie du relèvement socioéconomique durable, tout en luttant contre les changements climatiques. ONU-Habitat a tiré parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements et l'adaptation de son programme du fait de la pandémie de COVID-19. Cela implique notamment de maintenir dans la mesure du possible les modalités de réunion virtuelles et hybrides aux fins du soutien technique et des réunions des groupes d'experts, de permettre à un plus grand nombre de personnes d'y participer et de développer la formation en ligne en complément des outils existants d'ONU-Habitat par des logiciels d'apprentissage en ligne. Lorsque c'est possible, le projet de programme de travail pour 2023 continue d'incorporer des approches innovantes pour exécuter les mandats établis en réponse aux nouvelles conditions opérationnelles liées à la pandémie

de COVID-19. Dans le même temps, le projet de programme de travail pour 2023 part du principe que ces conditions opérationnelles se sont améliorées et qu'elles permettent d'exécuter le mandat au moyen des approches précédemment établies (HSP/EB.2022/4, par. 12, 13 et 19).

IV. Conclusion

13. **Sous réserve des commentaires et observations ci-dessus, le Comité consultatif n'émet pas d'objection au projet de programme de travail d'ONU-Habitat et au projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023.**
